



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
28 JANVIER 2010

COMPTE RENDU

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

L'appel est fait et **Monsieur Christian DUPRAT** est désigné par le conseil municipal comme secrétaire de séance.

1/ Débat d'orientation budgétaire – Budget principal 2010

Madame Anne Laure Garrigues, Maire-adjoint déléguée aux finances et à l'urbanisme expose aux membres du conseil municipal que :

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- d'informer sur la situation financière de la collectivité.
- de présenter les actions qui seront menées dans la ville

Le DOB répond aux obligations légales :

La tenue d'un débat d'orientation est obligatoire

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

A. Le contexte national du budget 2010 (Source Dexia)

Croissance de l'économie : Les prévisions pour 2010 vont de +0.2% à +2.5% d'où une moyenne retenue pour les budgets de +1.2%.

Inflation : en 2009 elle a quasiment stagné +0.7% du fait de la baisse du prix des produits pétroliers. La prévision est de 1.2% pour 2010.

DGF,

La DGF devrait augmenter de 0.6%.

Fiscalité

Les valeurs locatives foncières font l'objet pour 2010 d'une revalorisation forfaitaire égale à 1.2% (2.5% en 2009).

B. Le contexte local du budget 2010

1 - Les **résultats prévisionnels** du budget 2009

On constate que le résultat de la section de fonctionnement est stable par rapport à 2008 et permet à la ville de dégager de l'autofinancement pour ses projets.

Il faut noter l'augmentation importante des investissements réalisés en 2009 (615 397€ contre 254 833 € en 2008 soit une augmentation de 141%) investissements financés par nos recettes propres puisqu'en 2009 comme en 2008, la ville n'a pas contractée d'emprunts nouveaux (depuis 2008 la ville s'est désendettée de 650 000 euros).

2 – LE BUDGET 2010 EN MATIERE DE RECETTES

1. Les ressources de la fiscalité directe

Il est prévu de maintenir stable pour 2010 les taux d'impôts locaux et de conserver les mesures fiscales d'abattement sur la taxe d'habitation favorables à nos contribuables.

2. Les autres ressources fiscales

Ces autres recettes devraient être stables en 2010.

3. Les dotations de l'Etat hors DGF

Le projet de loi de finances de l'Etat est restrictif pour les collectivités, le montant de ces dotations devrait diminuer en 2010.

4. L'emprunt

Il est prévu de recourir à l'emprunt de manière raisonnée pour les investissements en veillant à garder un niveau d'épargne positif assurant durablement la capacité d'autofinancement de notre ville.

5. Les recettes courantes

Il convient d'optimiser les recettes tarifaires, et de veiller particulièrement au bon recouvrement de celles-ci pour que le contribuable ne soit pas sollicité au bénéfice du consommateur.

B – EN MATIERE DE DEPENSES

1. La masse salariale

Il faudra s'en tenir aux seules dispositions statutaires pour l'évolution de la masse salariale, le remplacement des fonctionnaires partant à la retraite sera étudié au cas par cas.

2. Les dépenses courantes

A périmètre d'activités comparables, les crédits seront reconduits sans augmentation, que ce soit pour les moyens des services ou pour les transferts en direction de nos partenaires.

Les dépenses liées à l'énergie devraient pouvoir être contenues au maximum aux évolutions de l'inflation des secteurs concernés (eau, gaz, électricité, carburant).

3. Les investissements

- Le niveau d'investissement approchera les 1 500 000 euros.
- Les services bénéficieront d'enveloppes pour la maintenance du patrimoine bâti et non bâti municipal, pour le renouvellement des moyens techniques nécessaires au fonctionnement de l'activité municipale.

–Les grosses opérations retenues pour 2010 sont les suivantes :

- Débusage du Coularou 130 000 euros de restes à réaliser
- Carrefour de la calade 115 000 euros
- Rue des Barris 160 000 euros
- Rue des Calquières 140 000 euros
- Réhabilitation bâtiments et voirie communale 250 000 euros
- Aires de jeux 50 000 euros
- Opération Cœur de ville (tranche 1) 250 000 euros
- Toilettes automatiques 90 000 euros
- Lancement des études pour la requalification de l'avenue Jeanne d'arc et l'avenue Emmanuel d'Alzon 100 000 euros
- Fisac 100 000 euros

- Afin de continuer à améliorer le taux de réalisation annuel des programmes d'investissement, il sera proposé de nouvelles dispositions comptables, notamment le vote par opération pour tout programme supérieur à 50 000 euros.

C –CONCLUSION

Le débat d'orientation budgétaire valide les priorités suivantes :

- Maintien de la capacité d'autofinancement communale, dans un contexte de ralentissement des recettes
- Maitrise de la fiscalité (pas d'augmentation des taux pour la part communale) ;
- Lancement du plan de rénovation urbaine du centre ville

Monsieur le Maire précise que depuis 2008, l'endettement de la collectivité à diminuer de 650 000 euros, il indique que pour le prochain budget nous sommes encore dans l'interrogation sur le niveau des dotations de l'Etat.

Les orientations fortes du budget 2010 seront les suivantes :

- gestion rigoureuse des dépenses courantes et des dépenses de personnel
- fin du chantier du Coularou
- début des travaux de la calade et accompagnement du projet de la CDC sur le quartier de l'hôpital avec l'aménagement de la place des Charrons.
- Réfection de la rue des Barris avec la remise aux normes de l'assainissement et accessibilité de la rue aux personnes à mobilité réduite
- Réfection de la rue des Calquières
- Définition d'une enveloppe destinée à entretenir le patrimoine communal
- Mise en place de nouvelles aires de jeux
- Lancement de l'opération cœur de ville avec une première tranche de 250 000 euros.

Madame Anne Laure Garrigues précise qu'en 2010 seront installés deux toilettes automatiques l'une dans la rue de la Calade et l'autre à proximité des parkings de la barque de poste

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si les 90 000 euros prévus représentent le prix de 2 équipements

Madame Anne Laure Garrigues lui répond par l'affirmative

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si ces toilettes seront payantes ?

Madame Anne Laure Garrigues lui indique qu'a priori celles-ci seront gratuites

Madame Odile VERAMENDI se demande si la gratuité ne va pas favoriser des dégradations

Madame Anne Laure Garrigues lui indique que ces toilettes sont en règle générale nettoyées tout les $\frac{1}{4}$ d'heure, un contrôle est fait pour vérifier si quelqu'un est toujours présent dans l'équipement, si c'est le cas une alarme se déclenche et les portes s'ouvrent automatiquement.

Enfin, les toilettes seront fermées après 22 heures.

Madame Odile VERAMENDI indique que ces toilettes représenteront un plus pour l'hygiène, elle pense qu'il est possible de faire payer leur usage 50c.

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si ces installations seront subventionnées ?

Madame Anne Laure Garrigues lui indique qu'une demande sera faite auprès du FISAC pour les toilettes situées à proximité de zone commerciale.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir pourquoi nous avons parlé au conseil municipal de septembre de 120 000 euros pour la rue des Barris, aujourd'hui cette même rue est prévue pour 163 000 euros.

Madame Anne Laure Garrigues indique que depuis l'automne nous disposons d'une étude exacte de ce projet notamment pour tout ce qui concerne le mobilier urbain et l'éclairage public.

Madame Odile VERAMENDI indique que concernant les aires de jeux, la somme inscrite au DOB est inférieure à celle du budget précédent.

Madame Anne Laure Garrigues lui indique que le programme des aires de jeux s'étalera sur 2 ans, elle prévoit l'enlèvement des aires anciennes des Combes, des HLM de la Prairie pour les installer après restauration, dans le parc des châtaigniers avec des animaux en bois.

Les aires de jeux des Combes et des HLM de la prairie seront dotées de nouveaux jeux au printemps.

Monsieur Bernard CAUSSE trouve que les études pour la réfection des avenues Jeanne d'Arc et Alzon sont onéreuses

Madame Anne Laure Garrigues lui indique qu'il s'agit là d'une première enveloppe permettant de lancer le programme elle espère que les chiffres définitifs seront inférieurs aux prévisions budgétaires.

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si le département nous aidera sur ces dossiers

Madame Anne Laure Garrigues lui indique que le département participe largement à tout ce qui est de la chaussée routière, la participation pour les aménagements urbains est plus faible.

Elle précise que ces travaux seront en lien avec les travaux sur le jardin du Château d'Assas

Madame Pascaline DRUYER indique qu'il est précipité de réaliser des travaux sur l'avenue E d'Alzon tant que la CDC n'a pas réalisé ses travaux

Madame Anne Laure Garrigues précise que ce quartier va connaître de profonds bouleversements, 2 établissements devraient voir le jour, une voirie nouvelle devrait être créée entre l'avenue E d'Alzon et la place des charrons.

Il convient de travailler en étroite collaboration sur ces dossiers avec la CDC afin de définir les aménagements les plus pertinents pour les viganais.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si lors de l'aménagement de l'avenue E d'Alzon les parkings seront conservés ?

Madame Anne Laure Garrigues lui indique qu'en ce qui concerne les parkings devant le Crédit Agricole ceux-ci sont privés et appartiennent à la banque, on ne peut envisager de les supprimer que si d'autres sont créés pour la banque.

Monsieur le Maire précise que c'est l'objet de l'étude que de présenter des options d'aménagement sur lesquels le conseil aura à se prononcer.

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir les travaux vont débuter en 2010

Monsieur le Maire lui indique que 2010 sera consacré aux différentes études pour arrêter le projet

Monsieur Christian DUPRAT constate que les projets des rues des Calquières, des Barris et de la Calade étaient déjà inscrits au budget 2009

Monsieur le Maire lui indique que celui des Calquières et de la rue de la calade viennent de démarrer, en ce qui concerne la rue des Barris il était nécessaire de refaire l'assainissement et d'avoir l'accord des financeurs pour ce projet.

Monsieur Christian DUPRAT constate également que les dépenses de fonctionnement ont augmentées de 100 000 euros en 2009 par rapport à 2008

Monsieur le Maire lui indique qu'elles sont par contre inférieures à celles de 2007 et 2006

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si les remplacements des départs à la retraite seront étudiés au cas par cas

Monsieur le Maire lui répond que chaque départ à la retraite sera étudié afin de savoir si on recrute un remplaçant

Nous le ferons si c'est nécessaire si ce n'est pas le cas nous ne recruterons pas

Madame Odile VERAMENDI constate que des travaux de 2009 sont seulement réalisés en 2010

Monsieur le Maire lui répond que certaines opérations sont pluriannuelles, il prend pour exemple les Avenues Jeanne d'Arc et E d'Alzon dont la réalisation va s'étaler sur plusieurs années

Le conseil municipal prend acte de la tenue du DOB 2010 du budget principal

2 - DOB 2010 – BUDGET DE L'EAU POTABLE

Madame Anne Laure Garrigues Adjointe au Maire déléguée aux finances rappelle aux membres du conseil municipal qu'en 2009, la municipalité a lancé des chantiers importants en matière d'eau potable : choix du bureau d'étude destiné à réaliser la protection de la source d'Isis, choix du bureau d'études chargé d'établir le schéma directeur d'eau potable, changement des branchements plomb dans les rues des Barris, des Calquières et de l'Horloge.

Les résultats prévisionnels du CA 2009 laissent apparaître un excédent cumulé d'environ 90 000 euros.

Ce résultat est en forte baisse par rapport au résultat de 2008 qui était de 238 672 euros, en effet les excédents de 2008 ont servi à financer les 160 000 euros des dépenses d'investissement (branchements en plomb et schéma directeur eau potable).

On peut noter que pour la quatrième année consécutive les investissements du service ont été financés sans recourir à l'emprunt.

En 2010, le dossier de DUP de la source d'Isis sera déposé auprès des services de l'Etat, le schéma directeur d'eau potable devrait être arrêté avant l'été et un échancier des travaux nécessaire sera réalisé, enfin la recherche d'une nouvelle ressource en eau sera entreprise.

Selon, les travaux préconisés par le schéma directeur d'eau potable, le prix de l'eau pourra être revalorisé au 1^{er} juillet 2010 afin de permettre de financer ces investissements.

- Il faut noter que le prix de l'eau du Vigan de 0,71€ du m³ reste nettement plus faible que le prix moyen observé sur les bassins Rhône Méditerranée Corse.

En matière de fonctionnement, le service des eaux poursuivra en 2010, la mise en place de compteurs dans les espaces verts communaux.

Enfin après l'achat en 2009 d'ordinateurs portables pour assurer le relevé des compteurs et d'un appareil de recherche de fuites, le service étudiera la mise en place de têtes émettrices pour assurer un relevé automatique des compteurs d'eau.

CONCLUSION

La modernisation de notre réseau d'eau potable est une nécessité, le service des eaux doit être au service des habitants de notre commune et assurer des prestations de haut niveau en matière de protection sanitaire, de réduction des fuites, d'amélioration de la productivité (station et réseaux) et de préservation de la ressource.

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si le tarif de l'eau sera revalorisé à 1,34€ en juillet

Monsieur le Maire lui indique qu'une éventuelle augmentation du prix de l'eau est conditionnée à la réalisation de travaux importants, elle n'est pas certaine encore aujourd'hui elle dépendra des travaux recommandés par le schéma directeur de l'eau.

Madame Odile VERAMENDI rappelle que de nombreuses fuites se sont produites sur le réseau en 2009

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir quel est le rapport entre le volume prélevé et le volume facturé

Monsieur le Maire lui indique que cet indicateur sera élaboré dans le cadre du schéma directeur

Monsieur Christian DUPRAT précise qu'il s'agit là de l'indicateur le plus simple et le plus fiable pour connaître l'état de notre réseau.
Concernant le prix de l'eau, si effectivement le prix de l'eau au Vigan est inférieur à la moyenne régionale, il se situe dans la fourchette des prix pratiqués dans les communes voisines

Monsieur le Maire lui répond que notre réseau est fort étendu et qu'il est plus ancien que dans la plupart des communes environnantes.

Madame Nicole GROS indique que le réservoir de Gaujac présente des fissures, elle l'a signalé aux services techniques et souhaite savoir s'il a été réparé ?

Monsieur le Maire lui indique que si elle a transmis l'information aux services techniques il est probable que ceux-ci ont fait le nécessaire

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si l'informatisation de la relève des compteurs s'est traduite par une amélioration des conditions de travail et du service

Monsieur le Maire lui indique que le relevé informatique des compteurs permet de supprimer une saisie supplémentaire et par là même des erreurs.
La dernière relève s'est faite avec les ordinateurs portatifs à la satisfaction de tous

Monsieur Christian DUPRAT rappelle que la connaissance des volumes prélevés et distribués constitue le B.A.BA de la gestion d'un service des eaux

Monsieur le Maire partage cet avis et précise que c'est bien parce que la gestion de l'eau est importante qu'il a lancé le schéma directeur d'eau potable et qu'il est conscient de la nécessité d'améliorer le rendement de notre réseau

Monsieur Christian DUPRAT souhaite avoir des précisions sur les têtes émettrices qui seraient posées sur les compteurs

Monsieur le Maire lui indique que les services techniques souhaitent équiper les compteurs pour pouvoir relever ceux-ci à distance

Madame Anne Laure Garrigues précise qu'EDF relève ses compteurs de cette manière

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si le service s'est rapproché d'autres collectivités qui utiliseraient ce type de matériels

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un projet et que nous sommes preneurs de ses conseils en la matière

Monsieur Christian DUPRAT pense qu'il s'agit d'une technologie chère et peu fiable, certains produits permettent même d'adresser des mails aux abonnés si des consommations anormales sont détectées.

Madame Pascaline DRUYER suggère que nous rapprochions de collectivités déjà utilisatrices de ce matériel avant de prendre une décision

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet et qu'en tout état de cause il veillerait à ce que le service soit prudent en matière de dépenses

Le conseil municipal prend acte de la tenue du DOB 2010 du budget de l'eau

3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010 – VILLAGE DE VACANCES « LA POMMERAIE »

Madame Anne Laure Garrigues Adjointe au Maire déléguée aux finances rappelle au Conseil Municipal que l'année 2009 a été une année difficile pour la gestion du village de vacances : reprise de la gestion du village en début d'année, découverte de son fonctionnement, manque d'une communication adéquate et crise économique. L'ensemble de ces facteurs n'a pas permis au village de vacances de dégager des résultats suffisants pour faire face aux dépenses d'investissement destinées à accueillir les touristes dans des bonnes conditions.

L'équilibre sera atteint en section de fonctionnement alors qu'en investissement le déficit sera d'environ 7 000 euros.

Les dépenses

En section de fonctionnement les dépenses les plus importantes seront celles relatives aux dépenses de personnel et aux dépenses en matière de communication destinées à commercialiser le site.

Les autres dépenses de fonctionnement sont celles relatives aux charges à caractère général (fluides, denrées, prestations de service) et au virement vers la section d'investissement.

En section d'investissement, Il conviendra également de doter l'établissement des équipements informatiques nécessaires à son fonctionnement.

Les recettes

En section de fonctionnement, le chiffre d'affaire attendu à minima est d'environ 130 000 euros pour l'année.

En section d'investissement, les acquisitions évoquées ci-dessus seront financées par le virement à la section d'investissement.

Conclusion

Au regard de la gestion de 2009, nous pouvons considérer que les premiers contacts avec les opérateurs touristiques du Département, ainsi que la mise en place du site

internet et l'adhésion au réseau Capfrance devrait nous permettre d'améliorer les résultats financiers du village de vacances.

Monsieur le Maire précise que pour la première année d'exploitation le village de vacances a atteint l'équilibre mais qu'il reste beaucoup à faire

Madame Pascaline DRUYER regrette sur ce dossier un manque de concertation avec l'ensemble des associations et viganais qui souhaitent œuvrer en faveur du village de vacances. Elle pense que des réunions auraient été utiles pour échanger des idées sur la gestion de cet outil touristique.

Monsieur le Maire prend acte de la proposition de madame DRUYER, il précise qu'en 2009 on a fonctionné dans l'urgence de la reprise de ce service en régie directe

Madame Pascaline DRUYER pense sur ce dernier point qu'il est en effet préférable de gérer ce service en régie et non par l'intermédiaire d'une association qui s'enrichit sur le dos de la collectivité, elle précise que plus de concertation permettrait d'améliorer la gestion du village

Madame Odile VERAMENDI rappelle qu'au départ la ville souhaitait vendre le village, la vente s'avérant impossible nous avons repris dans de mauvaises conditions le village. Ces incertitudes au niveau de la gestion sont responsables d'un mauvais chiffre d'affaire en juillet. Elle regrette l'absence de communication et de commercialisation de cet outil touristique.

Elle espère que la gestion 2010 sera plus efficace, notamment en ce qui concerne la promotion du village, elle regrette enfin que la brochure proposée en ce début d'année comporte des erreurs et ressemble à une publicité pour Yves Rocher.

Madame Laurence AUDREN indique qu'effectivement l'imprimeur a fait des erreurs et que la brochure sera refaite

Madame Odile VERAMENDI précise que la brochure ne comporte pas les tarifs des nuitées

Monsieur le Maire précise que ce document est à parfaire, il indique qu'un prestataire a été choisi pour faire le site internet du village, qu'une adhésion au réseau Cap France a été faite en début d'année enfin des contacts intéressants ont été pris avec monsieur Reymondon

Madame Odile VERAMENDI se dit persuadée que 2010 verra une amélioration du chiffre d'affaire du village de vacances

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir ou en est on des suites judiciaires par rapport au précédent gestionnaire

Monsieur le Maire lui indique que les procédures ont été faites par le trésor public

Madame Laurence AUDREN précise que la communication d'un produit touristique est longue car cela ne s'improvise pas

Madame Odile VERAMENDI sait bien que cela ne se fait pas en claquant des doigts mais pense que l'on aurait pu être plus réactif sur cette affaire

Madame Pascaline DRUYER partage cette opinion, depuis la fin de l'année 2008 davantage d'actions auraient pu être entreprises

Monsieur le Maire constate qu'en 2009 nous avons atteint l'équilibre il est persuadé que nous ferons mieux en 2010

Le conseil municipal prend acte de la tenue du DOB 2010 du budget du village de vacances

4- BUDGET 2010 VERSEMENT ANTICIPE DE SUBVENTION AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame Anne Laure Garrigues Maire Adjointe Déléguée à l'Urbanisme et aux Finances expose aux membres du Conseil Municipal que des associations viganaises ont sollicité une subvention de la Ville du Vigan soit pour leur permettre la réalisation d'un projet, soit pour leur fonctionnement.

Certaines associations ne peuvent assurer leurs missions qu'avec des recettes provenant de la subvention communale.

Or, les subventions ne peuvent en principe être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf si le Conseil Municipal l'a autorisé expressément.

Le budget primitif 2010 sera proposé au vote du Conseil Municipal courant mars.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser **Monsieur le Maire** à verser des subventions à certaines associations avant le vote du budget primitif conformément à la délibération ci-jointe.

Madame Anne Laure Garrigues précise que ces propositions de subventions ont été validées par la commission des finances

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir pourquoi la subvention de « Jazz à Junas » a été multipliée par 5 passant de 2000 euros à 10 000 euros.

Madame Laurence AUDREN indique que l'association « Jazz à Junas » proposera un festival de Jazz pendant les vacances de Pâques.

Celui-ci se déroulera sous chapiteau, des actions avec les musiciens sont prévues auprès des écoles, des expos photos, des films et 2 concerts avec des musiciens de renommée internationale.

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître le coût de location du chapiteau et savoir qui prendrait en charge cette dépense.

Madame Laurence AUDREN expose que la location du chapiteau concernera aussi le projet cirque proposé par l'association les Elvis Platinés en collaboration avec le centre social, elle précise que ce projet sera présenté lors de la prochaine commission culture.

Madame Pascaline DRUYER indique que la location d'un chapiteau est chère car il faut prévoir une prestation de gardiennage pour surveiller l'équipement

Madame Laurence AUDREN indique que ce chapiteau permettra d'accueillir plus de spectateurs dans de bonnes conditions

Monsieur Bernard CAUSSE précise qu'en ce qui concerne l'association Pallas et son projet de relance des fêtes d'Isis il convient d'être prudent.

Il conseille que l'ensemble des associations viganaises soient associées à ce projet

Madame Anne Laure Garrigues indique que cette association s'est portée volontaire pour la réalisation de cette action toutefois la commission souhaite la rencontrer avant toute décision

Monsieur Bernard CAUSSE trouve intéressant qu'une association veuille reprendre cette manifestation

La délibération est mise au vote le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'autoriser le versement au profit des associations viganaises les subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe**

5 - SEISME EN HAITI - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'UNICEF

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjointe déléguée aux finances et à l'urbanisme expose aux membres du conseil municipal que le 12 janvier 2010, un gigantesque séisme a frappé l'île d'Haïti, provoquant la mort de dizaines de milliers de personnes et laissant de nombreux sans-abris et orphelins.

Les infrastructures, nombre d'écoles et d'équipements ont été détruits, ce qui va impliquer un effort important pour la reconstruction.

Face à l'ampleur de la catastrophe un appel à l'aide humanitaire et à la solidarité a été lancé auprès de tous les pays à l'effet de recueillir des dons de toutes natures.

Afin d'exprimer la solidarité des habitants du Vigan envers les populations sinistrées, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **Décider** de l'attribution d'une subvention de 3 000 €
- **Autoriser** le versement au profit de l'UNICEF – urgence Haïti.

Monsieur Christian DUPRAT souhaite connaître les raisons qui ont présidées au choix de cette association

Madame Anne Laure Garrigues lui indique qu'elle a choisi cette association car il s'agit d'un organisme sérieux qui vient en aide aux enfants

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si d'autres initiatives vont être organisées localement en faveur d'Haïti

Madame Pascaline DRUYER lui indique que des chants auront lieu vendredi prochain à l'église

La délibération est mise au vote le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'autoriser le versement au profit de l'UNICEF – urgence Haïti d'une subvention de 3 000 euros**

6 - TARIFS 2010

Madame Anne Laure Garrigues, Maire-adjoint aux finances et à l'urbanisme indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'examiner les tarifs 2010 concernant l'occupation du domaine public, les salles communales, le cimetière, le musée cévenol, les foires et marchés, les emplacements de taxis, les forains, les cirques et les ventes au déballage.

Ils seront applicables au 1 février 2010.

Monsieur le Maire précise qu'au tarif présenté dans la présente délibération il faut rajouter la vente de jetons touristiques de la ville du Vigan qui seront mis en vente au prix de 2 euros au musée au village de vacances et à l'accueil de l'hôtel de ville

Madame Odile VERAMENDI fait remarquer que les tarifs des emplacements forains ne varient pas en fonction des mètres carrés occupés

Monsieur le Maire lui précise que les tarifs proposés ont été harmonisés pour simplifier la gestion

Madame Odile VERAMENDI précise que les augmentations lui semblent normales hormis pour les tarifs du cimetière qui sont en forte augmentation

Monsieur le Maire lui indique que les tarifs des concessions en pleine terre ont été alignés sur les tarifs du columbarium.

Les tarifs des concessions en pleine terre ne doivent pas être plus « attractifs » que ceux du columbarium, notre cimetière manque de places, il est donc judicieux de ne pas pénaliser les personnes qui choisissent la crémation pour leurs défunts.

La délibération est mise au vote, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver les tarifs joints en annexe**
- **D'approuver le tarif de 2 euros pour la médaille touristique du Vigan**

7 - CONVENTION DE MANDAT SIVOM INTERCANTONAL DU PAYS VIGANAIS – VILLE DU VIGAN – REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, EAU PLUVIALE ET EAU POTABLE DU CENTRE ANCIEN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SIVOM INTERCANTONAL du pays viganais et la commune du Vigan ont décidé la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, d'eau pluviale et d'eau potable du centre ancien du VIGAN.

La Commune du VIGAN assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération

Eaux usées (compétence SIVOM) tranche 1 : 330 776,79€ et tranche 2 : 268 752,87€
Eau Potable (compétence communale) tranche 1 : 574 639,27€ et tranche 2 : 498 980,03€

Eau pluviale (compétence communale) tranche 1 : 322 632,74€ et tranche 2 : 280 758,86€

Travaux de voirie, éclairage public et mobilier urbain : compétence communale tranche 1 et tranche 2

Conformément aux dispositions de la convention annexée à la présente délibération, la commune du VIGAN assurera le financement intégral du marché. Le SIVOM

remboursera à la Commune le montant des travaux et des frais induits (maîtrise d'œuvre, mandataires, publication, reproduction, frais de dossiers...) relevant de sa compétence.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si cette convention concerne la tranche de travaux évoquée précédemment dans le DOB

Madame Anne Laure Garrigues lui répond par l'affirmative, elle précise que cette convention permettra de choisir le maître d'œuvre pour la ville et le SIVOM

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si cette convention concerne les travaux pour le réseau d'assainissement

Madame Anne Laure Garrigues lui indique qu'au départ le SIVOM souhaitait gérer ces travaux mais compte tenu que suite à ces travaux la voirie, le mobilier urbain et l'éclairage seront repris, nous avons convenu avec le SIVOM qu'il serait plus cohérent que la ville soit responsable de cette opération

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si la ville va payer une partie de l'assainissement

Madame Anne Laure Garrigues lui répond que cela dépend du niveau de subventions que le SIVOM obtiendra sur ce dossier, elle espère que les subventions seront importantes afin que la ville ne soit pas appelée sur l'assainissement, les budgets seront bien assez importants sur le reste des travaux

La délibération est mise au vote, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER le projet de convention de mandat avec le SIVOM INTERCANTONAL du pays viganais

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et en assurer son exécution.

8 - LES ECO-DIALOGUES DU VIGAN 2010 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Jean Marie Miss indique que depuis le dernier conseil municipal, le projet des Eco-dialogues du Vigan a été présenté au directeur du Parc National des Cévennes. Ce dernier a trouvé ce projet très intéressant, il s'inscrit dans le cadre de l'année de la biodiversité et des 40 ans du Parc, aussi monsieur Merlin Directeur du PNC, souhaite soutenir fortement cette action. Cette délibération a pour objet de solliciter le financement du PNC et d'autres partenaires.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si cette action s'inscrit dans le cadre de l'agenda 21

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, les « Eco-dialogues du Vigan » sont l'une des actions qui composeront l'agenda 21 de la ville. Notre ville est riche de sa qualité environnementale, les « éco-dialogues » outre qu'ils permettront de transmettre des savoirs aux enfants et citoyens du Vigan, ils doivent également nous permettre de contribuer au changement de l'image de notre ville.

Madame Odile VERAMENDI trouve que le budget de 40 000 euros est très élevé pour cette action, elle trouve aberrant de dépenser une telle somme pour dialoguer sur ce que tout le monde sait déjà.

Le prix est exorbitant, alors que nous savons que nos budgets seront de plus en plus difficiles à boucler, la politique de la ville favorise toujours les mêmes orientations, cette action est chère

Monsieur le Maire lui indique que cette politique est un choix réfléchi, il rappelle que cette action sera largement subventionnée par des partenaires institutionnels habituels mais aussi par des entreprises locales.

Cette manifestation est largement relayée par la presse locale mais aussi par des médias nationaux, il insiste sur le fait qu'il préfère que le Vigan soit évoqué pour ses actions plutôt que la ville en crise décrite par FR3 en janvier.

Tous les contacts noués à l'occasion de cette manifestation nous montrent que nous avons raison de mettre en place ces actions, le midi libre relayera largement les « éco-dialogues du Vigan » il nous faut oser pour notre territoire et changer notre image

Madame Odile VERAMENDI constate que la municipalité fait de l'environnement un axe majeur de sa politique, mais concrètement elle se demande si cela nous apporte quelque chose, elle se demande par exemple ce que nous a amené les « journées du terroir » en 2009 ?

Madame Laurence AUDREN indique qu'il faut juger les fruits d'une telle politique sur le long terme et qu'il faut être ambitieux pour notre ville

Madame Odile VERAMENDI lui répond qu'il faut avoir les moyens de ses ambitions et qu'il est aberrant de dépenser autant d'argent sur ce type d'actions

Monsieur Christian DUPRAT demande si les « éco-dialogues » permettront de rouvrir les maisons du Vigan qui sont évoquées dans le reportage de FR3

Monsieur le Maire lui répond que cette image désastreuse doit être changée

Madame Odile VERAMENDI est d'accord avec la municipalité pour des projets tels que le FISAC qui fera revivre les vieilles rues du Vigan, être curieux c'est bien mais est-ce suffisant pour développer notre ville

Madame Isabelle BOUSQUET se demande quelles peuvent être les retombées concrètes de cette action

Monsieur le Maire lui répond que cela contribuera au changement de l'image de la ville, il précise que c'est une stratégie qui s'inscrit dans le cadre de l'agenda 21. L'agenda 21 nous permettra de bénéficier de subventions car notre action s'inscrit dans la globalité.

Madame Odile VERAMENDI souhaite justement savoir où en est l'agenda 21, nous avons délibéré en septembre et rien n'a bougé depuis

Monsieur le Maire lui indique que notre priorité était de mettre en œuvre le FISAC, nous allons maintenant pouvoir consacrer du temps à l'agenda 21

Madame Isabelle BOUSQUET souhaite savoir si les subventions évoquées dans le plan de financement sont acquises ?

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative en ce qui concerne la CDC, La Région et le PNC, seul le département ne nous a pas encore donné de réponse

Madame Isabelle BOUSQUET trouve la communication pour cette action particulièrement chère

Madame Laurence AUDREN indique que le choix a été fait de s'adresser à des professionnels pour que notre communication soit efficace, il conviendra de faire un bilan en fin d'année du travail réalisé par les entreprises concernées

Madame Pascaline DRUYER indique qu'il faudra pour parler de réussite qu'il y ait des personnes nombreuses dans la salle et pas 50 personnes toujours les mêmes

Madame Odile VERAMENDI rappelle que ces sommes importantes sont avant tout de l'argent public

Madame Nicole GROS souhaite savoir pourquoi monsieur Canayer est mentionné sur le carton d'invitation alors que le logo de la CDC ne figure pas sur le dépliant des « éco-dialogues » ?

Monsieur le Maire lui répond que monsieur Canayer est informé de ce point, le dépliant a été réalisé avant la réponse de la CDC, nous avons rajouté le logo de la CDC par collage sur les grandes affiches, il est évident que pour les rencontres d'avril mai le logo de la CDC ainsi que celui des soutiens sera présent sur les programmes

Monsieur Bernard CAUSSE s'étonne que tout soit déjà engagé alors que le budget n'est pas encore voté

Monsieur le Maire lui indique que ce type de projet doit être conçu très en amont et que les décisions en fonctionnement peuvent être prises par une municipalité avant le vote du budget

Monsieur Jean Marie Miss précise que pour pouvoir avoir des personnalités de renom présentes au Vigan, il faut anticiper sur les dates car leurs agendas sont chargés, de plus le travail en partenariat avec les écoles nécessite que les invités soient connus longtemps à l'avance.

Concernant les retombées concrètes des rencontres des terroirs, celles-ci ont permises à monsieur Molostoff de connaître des producteurs locaux auprès desquels il se fournit aujourd'hui.

Ces journées ont permis également de nouer des contacts avec la région sur le dossier de chaufferie bois et de réseau de chaleur défendu par la CDC et l'UFV.

Concernant les « Eco-dialogues » il faut noter que ce projet sera soutenu par de nombreuses entreprises locales : UFV, les établissements POLOP, la Coopérative d'oignons doux, l'imprimerie Clément, les établissements BBR et ABASSI, ACTES SUD. Cette liste exhaustive démontre l'intérêt de cette manifestation, on croit à ce projet, il s'inscrit d'ailleurs dans la même lignée que la politique du « Gard durable » du conseil Général, c'est une action importante et utile.

Madame Odile VERAMENDI indique quelle reste néanmoins sceptique sur ce projet

Monsieur le Maire lui dit qu'il espère qu'elle changera d'avis à la fin de l'année

La délibération est mise au vote, le conseil municipal décide à majorité des membres présents (4 votes contre **Monsieur Christian DUPRAT, Monsieur Bernard**

CAUSSE, Madame Isabelle BOUSQUET, Madame Nicole GROS, 1 abstention Madame Odile VERAMENDI) :

- **AUTORISER** M. Le Maire, à solliciter la subvention du PNC à hauteur de 10 000 euros et d'autres partenaires, le cas échéant,
- **AUTORISER Monsieur le Maire** ou Monsieur l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

9 - ADHESION DE LA VILLE DU VIGAN A L'ASSOCIATION « LES ECO MAIRES »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à décider de l'adhésion de la Ville à l'Association des Maires pour l'Environnement et le développement durable. Les Eco Maire, association loi 1901 fédèrent et agissent pour et avec près de 1900 communes ou EPCI dont les élus ont choisi d'inscrire, dans leur politique, l'approche environnementale et le développement durable comme prioritaire.

Les Maires fondateurs de l'association Les Eco Maires se sont regroupés en 1989 pour afficher, en-dehors de tout clivage partisan, leur volonté de placer l'environnement au cœur de leurs préoccupations d'élus de terrain.

Après 15 ans d'activité, Les Eco Maires sont aujourd'hui le premier réseau national d'élus mobilisé sur les problématiques environnementales et de développement durable. De précurseur en terme politique, méthodologique, le réseau est aujourd'hui devenu un réel outil pour les acteurs du territoire et les enjeux nationaux.

Parmi ses activités « quotidiennes » - échanges d'expériences, mutualisation des compétences, innovation, recherche – l'association a rapidement mis en place diverses actions de valorisation des initiatives locales. Ainsi, elle a développé des Commissions thématiques, réels " laboratoires " aux réflexions innovantes sur des thèmes reconnus comme clefs. Autour de ces élus des partenaires essentiels participent aux réflexions qui s'accompagnent d'études et de tests sur des communes pilotes

Madame Odile VERAMENDI se demande comme pour les éco-dialogues si cette adhésion va apporter quelque chose à la ville

Monsieur le Maire lui indique que 1900 communes sont adhérentes à cette association, cette adhésion nous permet de nous inscrire dans un réseau, de bénéficier d'échange d'expériences et nous permettra de valoriser nos actions

La délibération est mise au vote, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents (3 contre, **Monsieur Christian DUPRAT, Madame Isabelle BOUSQUET**, monsieur Barnard CAUSSE)

- **D'adhérer** à l'association Les Eco-Maires,
- **De cotiser** à l'association pour la somme de 0,08 euros par habitant (Nombre d'habitants), conformément aux conditions d'adhésions fixées par l'association,
- **D'inscrire** la dépense correspondante au budget communal

10 - MUSEE CEVENOL : EXPOSITION « Nouveau regard sur la préhistoire du Causse de Blandas »

Madame Laurence AUDREN, Maire Adjointe, déléguée aux affaires culturelles expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de sa programmation annuelle d'expositions temporaires, le musée cévenol propose une exposition : « Nouveau regard sur la préhistoire du Causse de Blandas ».

La thématique générale envisagée pour cette exposition concerne la présentation de la vision actuelle de la préhistoire sur le territoire du Causse de Blandas. Au terme du parcours, le visiteur devrait faire la relation de la filiation entre l'économie préhistorique du causse et sa situation actuelle. Il devra ainsi percevoir cette micro région comme un conservatoire « grandeur nature » des civilisations traditionnelles

Elle peut être subventionnée par l'État (DRAC).

Le budget de cette exposition s'élèverait à 13 500 €, répartis comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Muséographie	8000 €	Vente du catalogue	2500 €
Catalogue	4000€	Subvention D.R.A.C.	5000€
Communication	500 €	Part Ville Du Vigan	6000€
Animation culturelle	1000 €		
TOTAL	13 500,00	TOTAL	13 500 €

Les gratuités habituelles s'appliquent pour cette exposition.

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître les dates de l'exposition

Monsieur le Maire lui indique qu'elle aura lieu du 28 mai à fin octobre

Madame Odile VERAMENDI pense que le musée est top souvent gratuit, cet équipement coûte cher et rapporte peu

Monsieur le Maire indique que précisément cette exposition a pour objet d'augmenter la fréquentation du musée, les pratiques culturelles ont évolué depuis la création du musée, il est nécessaire d'avoir des expositions pour susciter la curiosité des visiteurs

Madame Pascaline DRUYER pense qu'il est juste que les habitants de la commune puissent venir gratuitement au musée

Monsieur le Maire rappelle que la gratuité est accordée aux habitants de la commune, aux enfants du territoire de la communauté de communes et aux enfants de moins de 16 ans

Madame Odile VERAMENDI pense qu'il ne faut pas aller au-delà

Monsieur le Maire indique qu'il préfère voir 20 000 personnes fréquenter le musée sans réaliser de recettes plutôt que d'avoir 3 000 visiteurs et 6000 euros de recettes
Il pense d'ailleurs qu'il faut offrir un billet aux touristes du village de vacances et du camping afin d'inciter ces personnes à fréquenter le musée

Il précise que cette exposition temporaire a pour thème les récentes découvertes faites récemment par monsieur Galand sur le causse de Blandas
Cette exposition de qualité permettra de mettre en avant notre territoire de manière positive

Monsieur Denis SAUVEPLANE demande a ce que l'on veille à ne pas considérer seulement le causse comme un conservatoire naturel et historique, le causse est aussi un lieu ou la pastoralisme constitue une réelle activité économique

Monsieur le Maire pense que cette exposition n'est pas contradictoire avec la nécessité d'un développement économique sur la causse, cette exposition mettra en valeur la filiation du pastoralisme avec les premiers habitants du causse

Monsieur Denis SAUVEPLANE partage cet avis et souhaite que l'on développe l'agriculture sur le causse

Monsieur le Maire pense que cette exposition peut y contribuer

Monsieur Bernard CAUSSE met en avant le budget raisonnable de cette exposition en matière de communication par rapport aux « éco-dialogues »

Monsieur le Maire invite l'ensemble des membres du conseil municipal à venir voir cette exposition au printemps et met au vote la délibération.

La délibération est mise au vote, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- 1 – D'autoriser Mr le Maire à solliciter une subvention de 5 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Du Languedoc Roussillon,
- 2 – D'autoriser Mr le Maire à signer les conventions à intervenir

11 - MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Monsieur Christian LANGET, Maire Adjoint délégué au personnel expose aux membres du conseil municipal que le compte épargne temps (CET) a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Ce compte permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés non pris, pour les utiliser ultérieurement. Il convient de déterminer, dans le respect de l'intérêt du service, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte-épargne temps, ainsi que les modalités de son utilisation.

1 - Les modalités d'ouverture

Le CET est ouvert à la demande expresse de l'intéressé.

Il a un caractère obligatoire pour l'employeur si les conditions de recevabilité prévues à l'article 2 du décret du 26 août 2004 sont remplies. Dans le cas contraire, le refus doit être motivé et notifié à l'agent.

Les demandes d'ouverture sont transmises, une fois par an avant le 15 janvier, sous couvert de la voie hiérarchique, à l'attention de la direction des ressources humaines qui ouvre et assure la gestion du compte.

Celui-ci est réputé ouvert au 1er janvier de l'année civile en cours.

2 - Les bénéficiaires

Les agents bénéficiaires de ce dispositif sont les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires nommés sur un emploi permanent à temps complet, ainsi que les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires nommés sur un ou plusieurs emplois permanents employés de manière continue. Ils doivent avoir accompli au moins une année de service.

En sont donc exclus :

- les fonctionnaires stagiaires (qu'il s'agisse d'un premier stage),
- les vacataires.

Madame Odile VERAMENDI regrette que cette question n'ait pas été évoquée par la commission du personnel et que cette délibération ait été préparée dans le secret et dans le dos de la commission

Monsieur Christian LANGET précise que cette question a été évoquée comme l'oblige les textes en CTP, et non dans le dos de la commission du personnel

Monsieur le Maire indique que cette délibération est une avancée pour le personnel

La délibération est mise au vote, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Approuver les règles d'ouverture et de fonctionnement du compte épargne temps énoncées dans le projet de délibération

Monsieur Christian DUPRAT précise qu'il vote pour le personnel mais désapprouve la méthode

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des décisions intervenues depuis le dernier conseil municipal

Répertoire Décisions Municipales 2009 *Registre N°3*

N°	Date	Objet		Folios	Da
09/048	12/10/09	Tarif gîtes village de vacance pour l'Ecole National Supérieure	1	133	
09/049	20/10/09	Bail location appart aux écoles STEPHAN Clarisse	1	134	
09/050	20/10/09	Bail location Appart aux écoles OLIVE Caroline	1	135	
08/051	27/10/09	Avenant Marché de Travaux N°1 Débusage Coularou	1	136	
09/052	06/11/09	Abrogation Décision N°50 OLIVE Caroline	1	137	
09/053	19/11/09	Marché complémentaire de Travaux Débusage Coularou		138	
09/054	20/12/09	Convention partenariat Commune de Tourisme Vert	1	139/140	
09/055	25/11/09	Contrat de Cession avec l'Orchestre National de	1	141/142	

		Montpellier le 19/12		
09/056	25/11/09	Honoraire pour Campagne de presse pour les RDV « Eco-dialogues du Vigan »	1	143
09/057	04/12/09	Marché à bon de commande Combustible bâtiments communaux	1	144
09/058	04/12/09	Marché à procédure adaptée Aménagement Espace Public rue Calade et rue Murier	1	145

09/059	07/12/09	Marché à procédure adaptée Elaboration du diagnostic et du dossier d'ouvrage de la Digue de la Pommeraie	1	146
09/060	07/12/09	Marché à bon de commande CARBURANT Véhicules/service	1	147
09/061	16/12/09	Remise étudiante ENS CRESPIY Marie-Laure	1	148
09/062	10/12/09	Bail location Appart Ecole THOUROUDE HUBERT	1	149

Répertoire Décisions Municipales 2010 Registre N°3

N°	Date	Objet	No m. pa ge s	Folio
		2010		
10/001	05/01/10	Convention télécom Rue Calade	1	150
10/002	06/01/10	Marché Télécom 2010/2012	1	151
10/003	08/01/10	Marché SERRA pose de deux compteurs	1	152
10/004	11/01/10	Bail NEGRIER Katia Peyraube n°6	1	153
10/005	11/01/10	Bail RAYER Virginie Peyraube n°4	1	154

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite connaître le budget des fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire lui indique que l'ensemble des animations, hormis le spectacle de Noël, ont été payées par l'ADV qui a reçu 2 subventions de 8 000 euros de la ville et de la CDC.

Le spectacle de Noël a été payé par la ville pour un montant de 3 000 euros

Monsieur Christian DUPRAT rappelle qu'en octobre il avait transmis à monsieur Goetzinger un texte pour le petit journal, or celui-ci n'est pas paru et à la place nous avons eu un spécial Noël avec un édito du maire.

Il trouve cette pratique anormale et regrette d'avoir transmis un texte qui n'a pas été publié, d'autant plus que les délais pour réaliser ce texte étaient très courts.

Monsieur Pascal GOETZINGER lui indique qu'effectivement il n'a pu sortir un journal en décembre son temps ayant été consacré essentiellement au site internet. C'est pourquoi le numéro de décembre s'est transformé en agenda de Noël, le prochain numéro du journal est prévu pour fin mars

Monsieur Christian DUPRAT incite la municipalité à être tolérante pour les délais de rédaction des articles, il constate que le nombre de parution est insuffisant ce qui l'incitera à recourir à Midi Libre pour pouvoir communiquer correctement

Madame Nicole GROS souhaite savoir ou en est le projet de réparation de la fontaine de Gaujac

Monsieur Jean Marie Miss lui indique qu'il s'est rendu récemment à Avèze pour une réunion avec « Familles rurales » pour faire part de son mécontentement. En effet ce chantier devrait être terminé aujourd'hui, il a demandé à l'association de réaliser rapidement ces travaux, si ceux –ci ne devaient pas être rapidement effectués il ne reconduira pas le partenariat avec cette association

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des remerciements reçus en mairie.

La séance du conseil municipal est levée à 19h55.